

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION**  
**« DEVELOPPEMENT DURABLE »**  
**Réunion du lundi 17 novembre 2014**

**Présents :**

MM. VAN BOSSTRAETEN Michel, VICTOR Guy, FOUGEYROLLAS Pierre-Jean, LATOUR Jacques,  
MM. SCHWEDT Frédéric, FAVRE-FELIX Matthieu, DE VOS Alain, FORGET André,  
MM. TRANCHARD Marc, MARTY Alain, FALCOZ Lionel, GALINOU Xavier, GALINOU Jean-Luc,  
MM. DUBOIS Marcel, TRANCHARD Marc, Mmes DESGUE Marie-Laure, MAGOGA Elsa,  
Mme SIMONNEAU Eliette.  
Mme BACHERE Christiane représentant M. CAVALIE Alain, M. BOSC Gaston représentant  
M. BAYSSIE Alain

**Excusés :** M. VENTADOUX Yvon, Mmes FALCONNIER Emilie, LACOUE Annie,  
Mme MANZOCCO Sandrine.

**Assistaient à la Commission :**

M. LAPEYRE Yannick, Directeur Général des Services de la CAGV,  
M. LAPORTE Christian, Directeur des Services Techniques et de l'Environnement,  
M. BOUKHARI Lamine, Responsable du Service collecte,  
Mlle Rauna BARTH, Chargée de mission Développement Durable et Mobilité,  
Mme Corinne ZAMO, Secrétaire du Service Environnement,  
Mlle Maëlle GLORENNEC, Chargée de mission PLPD.

**1. Approbation du compte-rendu du mardi 16 septembre 2014 :**

**Avis de la commission : Approuvé à l'unanimité**

**2. Dossiers Développement Durable : Présentation par Mlle Rauna BARTH**

Mlle Rauna BARTH a présenté au sein du document ci-joint les points d'information suivants :  
le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, la chaufferie bois  
de la Piscine de Malbentre et l'avancée du projet de biogaz de Fonroche.

**3. Dossiers Déchets :**

Intervention de M. Martin DE RANCOURT et Mme Marion MARECHAL d'Eco-Emballages  
Présentation du bilan d'activités 2013 relatif à la collecte sélective des emballages  
ménagers dans la collectivité : **Pièces jointes au Compte-rendu**

**3.1 Points soumis pour validation :**

✓ **Délibérations :**

**- Renouvellement de la convention d'exploitation des bornes textiles :**

Dans le cadre de la réduction du tonnage de déchets enfouis, la Communauté  
d'Agglomération a décidé de mettre en place en 2012, la collecte des déchets  
textiles sur son territoire.

La présente convention a pour objet de renouveler cette opération et de définir les  
conditions dans lesquelles la CAGV autorise la Société Next-Textiles Association,  
Détentrice des Points d'Apport Volontaire, à maintenir sur le territoire des bornes  
destinées à la reprise et au recyclage des textiles, linges de maison et chaussures

issues des ménages. Ces bornes seront collectées par le partenaire de collecte qui est la Société Saint-Vincent-de-Paul Insertion-Recyclerie.

L'autorisation est accordée pour une période de 3 ans à compter de la date de la signature de la présente convention soit du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Ce renouvellement d'autorisation d'implantation des bornes consentie sur le territoire, entraînera une redevance annuelle de 12 euros par borne/an versée à la collectivité par Next-Textiles Association.

Un fond de solidarité sera versé par Next-Textiles Association à une association caritative locale annuellement à hauteur de 10 €/Tonne collectée.

Les trois associations bénéficiaires de ce fond de soutien seront à définir à la prochaine Commission. Nous demandons aux Membres de la Commission leur accord pour poursuivre le principe de mise en place des bornes textiles sur le territoire et d'autoriser la signature de cette convention tripartite d'exploitation.

**Avis de la commission : Approuvé à l'unanimité**

**- Contrat de reprise des piles usagées du territoire :**

Dans le cadre de la participation à la protection de l'environnement et la sensibilisation des citoyens aux bonnes pratiques environnementales, la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois a décidé de maintenir la collecte des piles et accumulateurs usagés issus du territoire (ancien partenaire Corepile).

Le présent contrat de reprise a pour objet de définir les conditions générales aux termes desquelles SCRELEC effectuera la reprise, le tri et le traitement, à titre gracieux, des piles et batteries de portable usagées sur les points d'enlèvement désignés sur le territoire.

Les quatre déchèteries de la CAGV seront donc équipées gracieusement de fûts et bacs de réserve. Les points de collecte désignés par la collectivité pourront bénéficier d'outils de collecte dont entre autres de bornes sur pied « Batritube » ou des bacs de « comptoir ».

Au niveau des collectes, SCRELEC effectuera directement l'enlèvement des fûts remplis en déchèteries. La Régie du Territoire assurera la collecte de l'ensemble des points de collecte du territoire et stockera dans son entrepôt les piles et accumulateurs pour l'enlèvement par SCRELEC.

Ce contrat de reprise peut être interrompu dans un délai de préavis de trois mois.

Nous demandons aux Membres de la Commission leur accord pour poursuivre le principe de mise en place de récupérateurs de piles et accumulateurs sur le territoire et d'autoriser la signature de ce contrat de reprise avec l'éco-organisme SCRELEC.

**Avis de la commission : Approuvé à l'unanimité**

(Délibération ajoutée à l'Ordre du Jour)

**- Déchèterie de la zone de Rebel (Rooy): Régularisation de l'emprise occupée :**

Je vous rappelle que notre collectivité gère une déchetterie sur la zone de Rebel à Villeneuve-sur-Lot. La SCI DEP 1 LA BARBIERE nous a sollicités pour régulariser une vente sur une partie de leur parcelle occupée par la CAGV.

En date du 9 octobre 2014, France Domaines, a fixé la valeur vénale de ladite parcelle au prix de 32 € HT le m<sup>2</sup> sachant qu'il est autorisé un écart de moins ou plus de 10 % de la valeur estimée.

La SCI DEP 1 LA BARBIERE a accepté de vendre une partie de cette parcelle à la CAGV pour un prix de 35 € le m<sup>2</sup> soit pour une surface de 2 ares 87 m, un montant total de 10 045 €.

Compte tenu du prix de marché sur cette zone, il semble opportun d'accepter cette proposition et de procéder à l'acquisition de la partie occupée indûment par la CAGV.

Les dépenses nécessaires à cette acquisition seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2015 de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Nous demandons aux Membres de la Commission leur accord pour l'acquisition de ce terrain d'une surface de 2 ares 87, cadastré DN 185p au lieu-dit Rouby Nord, pour un montant total de 10 045 € hors frais et taxes, propriété de la SCI DEP 1 LA BARBIERE.

**Avis de la commission : Approuvé à l'unanimité**

-----

✓ **Mise en place en 2015 d'une redevance aux professionnels pour l'accès aux déchèteries en régie du territoire :**

Le principe d'accès des professionnels aux déchèteries serait basé sur une redevance non systématique mais fonction des apports des professionnels. A chaque apport un bon mentionnant la nature et la quantité de déchets apportés serait signé par le gardien de déchetterie et par le professionnel. Le récapitulatif des bons chaque semestre donnerait lieu à facturation du service.

**Avis de la commission : Une étude approfondie a été demandée par les membres de la Commission. Le Service Environnement effectuera cette démarche et présentera en début d'année 2015, les éléments nécessaires avant toute prise de décision.**

✓ **Lancement de l'étude d'optimisation des tournées de collecte :**

Dans le cadre des mesures à mettre en œuvre en matière d'économie budgétaire les vice-présidents ont souhaité relancer l'optimisation des tournées de collecte. Cette optimisation prévoit l'étude de 9 leviers d'optimisation :

5 leviers au niveau de la conteneurisation et des fréquences de collecte :

Levier 1: Réduction des fréquences de collecte en PAP des OMr

Levier 2: Réduction des fréquences de collecte en PAP des EMR

Levier 3: Développer la collecte en bornes enterrées/semi-enterrées, dans les centres bourg, voire certains secteurs ruraux

Levier 4: Développer la collecte en point d'apports volontaire dans les secteurs ruraux

Levier 5: Réorganiser les secteurs de collecte en s'affranchissant des limites administratives et communales.

3 leviers au niveau des moyens humains et matériels :

Levier 6: Analyser l'opportunité d'évolution du temps de travail des agents OMr à 35 h/semaine au lieu de 39 h actuellement

Levier 7: Collecter certains secteurs en mono-ripage (composition de l'équipage: un chauffeur + un agent de collecte)

Levier 8: Optimiser l'emploi des bennes 26 T

1 levier au niveau de l'exutoire:

Levier 9: Analyser l'opportunité d'implanter un quai de transfert des OMr au niveau de la plateforme déchet ou au Centre Technique.

**Avis de la commission : Poursuivre cette étude d'optimisation des tournées par le biais des différents leviers.**

✓ **Clôture de la déchèterie du Lédat :**

Suite à la vente des terrains jouxtant la déchèterie le géomètre à réaliser un document d'arpentage qui fait apparaître une erreur dans l'implantation de la clôture. Aussi afin de régulariser la situation deux possibilités nous étaient offertes soit l'acquisition de ladite bande de terrain ce qui engendrait des frais et une démarche administrative lourde, soit le déplacement de la clôture actuelle qui au vu de son état permettrait de mieux sécuriser l'équipement.

Il est donc proposé aux Membres de la Commission le remplacement de la clôture existante par une clôture en panneaux rigides repositionnée sur la limite séparative. Le montant de ces travaux s'élèverait à 3 715,10 € HT soit 4 248,60 € TTC.

**Avis de la commission : Approuvé à l'unanimité. Différents devis devront être toutefois effectués.**

✓ **Deuxième opération de distribution de poules sur le territoire :**

La première distribution de 500 poules a été effectuée le 27 septembre dernier. L'opération a été un succès tant au niveau de l'engouement des foyers que de son écho dans les médias locaux. Le coût de cette action a été de 960 € pour l'acquisition des poules et transport +780 € de communication soit un total de 1 740 €.

De nombreuses demandes de foyers n'ont pu être satisfaites : ainsi, les inscriptions jusqu'au 25 septembre 2014 ont permis de recenser que 259 foyers supplémentaires souhaitent acquérir un total de 885 poules.

Il a été validé lors de la Commission du 16 septembre, de renouveler l'opération pour 1000 poules supplémentaires, dans les mêmes conditions que celles de la première distribution :

- poules de réforme achetées 2 à 3 € par poule
- 2 à 4 poules par foyer, vendues 1 € par poule
- moyens identiques de communication

En décomptant les poules déjà réservées, il apparaît que seules 115 poules sont encore disponibles. Il est donc proposé aux Membres de la Commission de statuer sur le nombre de poules qui seront proposées pour la deuxième et dernière opération de distribution : 1000, 1500 ou 2000 poules.

**Avis de la commission : En raison du nombre de réservation pour cette deuxième distribution, le choix de 1 500 poules a été décidé.**

### **3.2 Points soumis pour information :**

#### **✓ Participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.**

Deux évènements autour du gaspillage alimentaire sont prévus pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, qui a lieu du 22 au 30 novembre:

##### **- Séances de diffusion du film Food Savers de Valentin THURN le 28.11 à la MVA :**

Deux diffusions pour les scolaires : 10h et 14h

La diffusion sera accompagnée d'une intervention de M. Delestrac, bénévole aux Restos du Cœur et spécialiste du gaspillage alimentaire, et d'un débat avec les élèves.

Une diffusion grand public à 19h

La diffusion sera accompagnée d'interventions de M. Pothet, spécialiste du gaspillage alimentaire et des inégalités nord-sud et de M. Delestrac, bénévole aux Restos du Cœur et spécialiste du gaspillage alimentaire. La soirée se conclura par un débat et un pot convivial.

##### **- Boites à emporter dans les restaurants de la CAGV**

Les restaurants volontaires, au nombre de 42, se verront remettre une affiche présentant leur engagement contre le gaspillage alimentaire et des boites à emporter ou « doggy bag » : ainsi les clients qui n'auraient pas assez faim pour terminer leur assiette pourront emporter la fin de leur repas et le consommer plus tard.

### **4. Questions diverses :**

- Interruption hivernale de la collecte des déchets végétaux, en porte à porte, du dimanche 20 décembre 2014 au dimanche 01 février 2015.
- Suite aux changements d'horaires des déchèteries du territoire appliqués sur le territoire au 01/11/2014, M. BIANCATO, Directeur de la déchèterie de Rabié, appliquera une augmentation de 20% au contrat soit de 4 145 € HT à 4 974 € HT.
- Prochaine Commission Environnement :

**Avis de la commission : Non définie à ce jour**